

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LADE ET LPR

Le Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI) de l'Etat de Vaud offre une politique de soutiens financiers pour des projets de développement régional, grâce à la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). Ces aides à fonds perdus ou prêts sans intérêts visent à soutenir des projets (études, mesures organisationnelles, projets collaboratifs interentreprises, manifestations et infrastructures) qui permettent de créer de la valeur ajoutée et des emplois en accord avec la stratégie régionale et la Politique d'Appui au Développement Economique (PADE).

La LPR (Loi sur la Politique Régionale), outil de soutien financier de la Confédération, fonctionne de manière similaire à la LADE avec quelques spécificités :

- Un périmètre d'impact qui exclut les 5 grandes agglomérations de Suisse
- Une importance accordée à l'innovation (au sens large du terme)
- Un ciblage sur l'industrie ou le tourisme
- Une aide à l'impulsion limitée à 4 ans

Type d'aide	Soutien possible
Aide à fonds perdu pour des études, des mesures organisationnelles ou des manifestations	Maximum 50% du coût du projet (70% dans le périmètre de la LPR)
Aide à fonds perdu pour l'abaissement du prix de vente ou de location de terrain en zone industrielle	Maximum 10 % des coûts (pour les communes uniquement)
Prêt pour des infrastructures (aides à fonds perdus à titre exceptionnel)	Maximum 35 % du coût du projet (70% dans le périmètre LPR)

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ADNV

Nos deux axes stratégiques :

- Renforcer le tissu économique du Nord vaudois, en facilitant la création de projets générateurs d'emplois et d'activité économique
- Renforcer la cohésion régionale par la réalisation d'outils, structures et événements

Nos six chaînes de valeur :

1. Innovation et création
2. Industrie, PME et artisanat
3. Sport et santé
4. Patrimoine
5. Terroir
6. Eau

RÈGLES À RESPECTER

- Respect des bases légales en vigueur (aménagement du territoire, environnement, droit du travail, ...)
- Respect des principes du développement durable
- Subsidiarité : avant toute intervention de l'Etat, d'autres formes d'actions sont recherchées
- Aide à l'impulsion : auto-financement après la subvention
- Non-distorsion de concurrence : les entreprises qui sont dans le même domaine, en concurrence directe les unes avec les autres doivent être traitées sur le même pied d'égalité
- Le projet ne doit pas avoir débuté pour bénéficier d'une aide

MARCHE À SUIVRE POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN LADE/LPR



Le porteur de projet contacte l'ADNV pour présenter son projet.



L'ADNV accompagne le porteur de projet pour la finalisation du dossier de demande.



Le dossier est soumis au Comité exécutif de l'ADNV qui donne un avis favorable ou défavorable.



Le dossier est transmis au SPEI pour la décision d'attribution des soutiens financiers ou non.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LA LADE/LPR DANS LE NORD VAUDOIS

Type de projet	Projet soutenu	Montant accordé
Etude	Développement de l'Agropôle de Molondin : étude de faisabilité	Aide à fonds perdus : CHF 135'000.-
Etude	Développement de l'Agropôle de Molondin : étude de mobilité pour le site	Aide à fonds perdus : CHF 6'500.-
Etude	Etablissement de la stratégie de gestion des zones d'activités du Nord vaudois	Aide à fonds perdus : CHF 117'000.-
Etude	Programme régional de signalisation touristique du Nord vaudois	Aide à fonds perdus : CHF 152'500.-
Manifestation	SPARTAN Sainte-Croix (2020-2023)	Aide à fonds perdus : CHF 300'000.-
Manifestation	Numerik Games Festival à Yverdon-les-Bains (2016-2023)	Aide à fonds perdus : CHF 865'000.-
Infrastructure	Construction d'un nouvel abattoir régional à Orbe	Prêt : CHF 400'000.-
Infrastructure	Transformation des infrastructures d'accueil des Grottes de Vallorbe	Prêt : CHF 700'000.-

[Lien vers les projets régionaux cofinancés par le Canton de Vaud et la Confédération](#)